Semaine 37 - Septembre 2012
L'hebdo petit mais costaud !

# FO'Hebdo

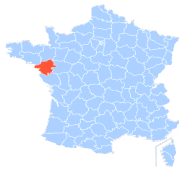

## Déplacements du Directeur Général

Le Directeur Général, M. BÉZARD, se déplace dans le réseau : exemeple dans l'Aude le 21 août et dans les Pyrénées-Orientales le 22 août. Il doit rencontrer à chaque fois les représentants des organisations syndicales locales.

## Campagne de mutation FGP – Cycle 2013

La campagne de mutation FGP – Cycle 2013 – a démarré le 16 août. Elle concerne deux mouvements sur directions locales, en avril et septembre 2013, et un mouvement spécifique sur poste au 1er juillet 2013.

La date limite de dépôt des demandes de mutation est fixée au :
- 30 septembre 2012 pour les convenances personnelles ;
- 22 octobre 2012, pour les demandes prioritaires (accompagnées des pièces justificatives) ;

La date limite d'annulation est le 17 décembre 2012.

## Guide des mutations 2013 (Filière GP) Agents de catégorie B et C

Nous mettons à votre disposition sur notre site un condensé de l'instruction du 20 juillet 2012.
Hé oui nous sommes comme ça à *FO* !

## Liste d'aptitude 2013

Sur notre site également, un guide de 4 pages récapitulant la liste d'aptitude (de C en B et de B en A) à votre disposition.

## Reclassement des inspecteurs issus de la catégorie B et promus avant 2007

La ministre de la Fonction Publique a de nouveau confirmé à *FO* par un courrier du 3 août 2012 que ses services avaient pris contact avec les ministres de l'économie et du budget pour déterminer les mesures correctrices qui *pourraient être prises* afin de remédier à ce qui est vécu comme une iniquité par les inspecteurs issus de la catégorie B et promus avant 2007.
Pour le moment, aucune décision concrète n'a été prise, malgré ce qui a pu être annoncé par une organisation syndicale de la DGFIP, et la plus grande vigilance s'impose sur ce dossier porté par *FO* depuis 2007.

## Abrogation du décret mobilité Il n'est jamais trop tard… !

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique a, à son ordre du jour du 11 septembre, l'abrogation du décret mobilité, qui permettait, suite à des restructurations, le licenciement des fonctionnaires.

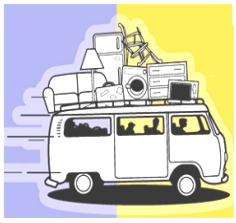

Ce décret, paru au Journal Officiel du 12 novembre 2010, était une des déclinaisons de la loi sur la mobilité du 3 août 2009.
Faut-il rappeler que *FO* fut, le 5 juillet 2009, la seule organisation syndicale à appeler à une journée de grève et de manifestions, pour combattre ce qui n'était à l'époque qu'un projet de loi ?
Même si ce décret n'a pas connu de concrétisation dans les directions de nos ministères, grâce à l'action des fédérations syndicales auprès des ministres successifs, il n'en demeure pas moins que la poursuite des suppressions d'emplois et des restructurations faisait peser sur les agents « une épée de Damoclès ».
C'est donc naturellement avec satisfaction que *FO* prend acte de cette abrogation, tout en constatant que d'autres aspects de la loi, tout aussi négatifs pour les fonctionnaires, demeurent applicables.

## Plan de qualification 2012

Le Ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, nous a informé de la mise en œuvre officielle du plan de qualification ministériel pour l'année 2012.
Rappelons que ce document, négocié avec le précédent ministre, fixe le volume et les taux de promotion 2012 conditionnant ainsi la validation effective des promotions :

- par tableau d'avancement (T.A.)
- et par liste d'aptitude (L.A.).

Nous en avions vivement revendiqué la signature, entre autre, lors de notre rencontre avec le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, le 30 juillet.
Les agents promus par liste d'aptitude ou tableau d'avancement devraient donc recevoir prochainement leur nomination officielle dans leur nouveau corps ou leur nouveau grade, dans les conditions rappelées ci-après :
- 1er septembre 2012 pour les L.A. de C en B,
- 1er janvier 2012 pour le T.A. Contrôleur 1ère classe pour les candidats qui remplissent les conditions statutaires des 5 ans
- 31 décembre 2012 pour le T.A. Contrôleur Principal

Il est à noter que les perspectives pour 2013 et les années suivantes apparaissent beaucoup plus incertaines, maîtrise des dépenses oblige.

**_FO_ DGFiP sera là pour rappeler au Ministre les légitimes aspirations des personnels à l'évolution de leur carrière et de leur pouvoir d'achat.**

FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI - Pascal PERRON - Gilles BELIN -